



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE

CIR-129/2004

Document consultable dans Médi@m

Date :

25/10/2004

Domaine(s) :

Risques professionnels

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Codification des maladies
professionnelles

Liens :

Cir-72/2004

Plan de classement :

26

Emetteurs :

DRP DSM

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

- | | | | |
|--|--|---|---|
| ☒ Directeurs | ☒ CPAM | ☒ CRAM | ☒ URCAM |
| | ☐ UGECAM | ☒ CGSS | ☐ CTI |
| ☐ Agents Comptables | | | |
| ☒ Médecins Conseils | ☒ Régionaux | ☒ Chef de service | |
| | ☒ Médecin Chef de la Réunion | | |

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Rectificatif à la circulaire 72/2004 du 14/06/2004 - annule et remplace l'annexe 1 de la circulaire.

Mots clés :

maladies professionnelles - codification

La Médecin Conseil National Adjointe

Docteur Catherine BISMUTH

Le Directeur
des Risques Professionnels

Gilles EVRARD



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE : 129/2004

Date : 25/10/2004

Objet : Codification des maladies professionnelles

Affaire suivie par : DSM Odile REGNIER - 01.72.60.23.54
 DRP Juliette BERTHE - 01.72.60.11.48

Chère Consœur, Cher Confrère,

Certains d'entre vous nous ont fait part d'erreurs dans le fichier joint en annexe n° 1 de la circulaire 72/2004 du 14/06/2004. Vous trouverez ci-après un nouveau fichier prenant en compte ces changements. Cette modification n'a aucun impact sur les tables utilisées dans les outils informatiques.

Je vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'assurance de ma considération distinguée.